

Monsieur,

Votre association nous a adressé un questionnaire sur les solutions envisagées par notre liste « Villefranche Ensemble » pour favoriser la mobilité à vélo dans notre ville.

Comme vous le savez, les mobilités relèvent de la compétence de la Communauté d'agglomération qui porte le Plan Vélo. La Ville joue, elle aussi, un rôle important avec la voirie, la circulation et le stationnement qui entrent dans ses missions. C'est bien pourquoi nous travaillons en synergie.

Au cours de ce mandat, le dialogue entre nos deux collectivités et VUVIB a été régulier et votre association a été tenue informée à chaque étape. Vos représentants font partie du Comité vélo et ont été associés à l'élaboration du Plan Vélo .

Pour répondre à la question 1, depuis 2020, la Communauté d'agglomération a agi pour favoriser la pratique du vélo à Villefranche, avec des avancées concrètes :

- un nouveau service de location en libre-service et en longue durée viavélo a été mis en place en septembre 2025 ; il propose 14 stations à Villefranche et 170 vélos disponibles ;
- 783 Caladois ont bénéficié de l'aide à l'acquisition de vélos à assistance électrique attribuée par la Communauté d'agglomération ;
- 748 places de stationnement vélo ont été créées et équipées (arceaux, abris, box) par la Communauté d'agglomération ; la Ville en assure désormais l'entretien ;
- Des stations d'entretien et de réparation ont été implantées pour les usagers locaux et pour les cyclotouristes.

De son côté, la Ville a aménagé 6,2 km de pistes cyclables supplémentaires au cours du mandat, ce qui porte à 47 km le linéaire cyclable à Villefranche. En écho aux préoccupations des usagers du vélo, la Ville a installé près d'une centaine de panneaux M12 et aménagé 76 sas d'attente aux feux rouges pour les vélos. Elle a également été facilitatrice pour l'aménagement des stations de location viavélo.

Concernant votre question 2, nous savons qu'il reste beaucoup à faire pour développer le réseau cyclable. Ce sera l'une des priorités du prochain mandat.

Chacun doit être conscient de l'investissement important que cela représente au plan financier et de la nécessité de coordonner ces futures réalisations avec d'autres opérations sur les réseaux et la voirie. En outre, certaines voiries relèvent du département qui aura lui aussi son mot à dire. C'est bien pourquoi le schéma directeur cyclable 2024-2037 approuvé par les 18 communes de l'agglomération a prévu d'agir dans la durée, avec des options qui devront être détaillées.

Une amélioration a été apportée récemment au Plan Vélo afin d'agir plus efficacement à l'échelle de la polarité urbaine. Sous l'impulsion de la Communauté d'agglomération, la décision a été prise avec les maires de Villefranche, Gleizé, Limas, Arnas et Jassans-Riottier de se coordonner pour élaborer un plan concerté de circulation. Celui-ci permettra notamment d'harmoniser les réseaux cyclables et de mieux en assurer la continuité.

En réponse à votre question 3, il ne s'agit pas de s'orienter vers le tout vélo mais de donner aux Caladois la liberté de choisir parmi une diversité de modes de déplacement complémentaires, qu'il s'agisse des mobilités actives ou partagées. Ce qui explique les initiatives de la Communauté d'agglomération depuis 6 ans en faveur :

- de l'aménagement de la Voie Bleue dans sa continuité dont le raccordement au réseau cyclable caladois sera la prochaine étape ;
- du renfort de l'offre de transport collectif à Villefranche sur les lignes régulières avec le

- transport à la demande (TCL A, B, C, samedi, dimanche et soirée), une nouvelle navette en centre-ville le samedi, et une liaison gare/hôpital améliorée ;
- du déploiement du covoiturage avec la nouvelle plateforme numérique de réservation, et l'aménagement de 200 places de covoiturage au péage autoroutier Villefranche-Limas
 - du développement de l'autopartage avec 7 véhicules légers et utilitaires (mairie, gare, square Léon Blum, parking Louis Blanc).

Pour éclairer votre question 4, l'ensemble de ces mesures tiennent compte des attentes exprimées par les habitants, les employeurs et les salariés dans le cadre d'une grande enquête qui a mobilisé plus de 2 000 participants. Les acteurs locaux ont également été consultés dans le cadre de l'élaboration du Plan Local de Mobilité (PLM) que la Communauté d'agglomération pilote.

Enfin, répondant à votre question 5, nous confirmons que le projet de PLM arrêté en fin d'année dernière sera définitivement approuvé dans le courant de l'année et organisera les mobilités sur le territoire de Villefranche Beaujolais Saône en intégrant les exigences de la loi.

Vous pouvez diffuser cette réponse en l'état et dans sa totalité, si vous le souhaitez.

Cordialement.

Pascal RONZIERE

Président de la Communauté
d'agglomération

Thomas RAVIER

Maire de Villefranche-sur-Saône